

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 17 décembre 2018

Délibération B2

**Marché négocié passé sans publicité ni mise en concurrence pour des prestations de maintenance, de service support et de prestations associées nécessaires aux applications libres métiers: attribution du marché.**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 7 décembre 2018 ;

**DECIDE**

**Article unique :** le marché négocié passé sans publicité ni mise en concurrence avec la Société LIBRICIEL SCOP, pour des prestations de maintenance, de service support et de prestations associées nécessaires aux applications libres métiers de cette dernière, tel qu'annexé, est approuvé et Monsieur le Président est autorisé à le signer.

  
Serge DESCOUT